

Règlement spécifique des études IAE de Saint Etienne

Table des matières

I. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES FORMATIONS DE L'IAE.....	3
Régime des études et des examens	3
11. Gestion des absences	3
12. Absences aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences.....	3
13. Validation des crédits pour une ECUE affectée d'un coefficient nul.....	4
14. Rendu des travaux, mémoires, rapports de stage, dossiers qui font l'objet d'une présentation orale	4
15. Modalités d'évaluation des projets, mémoires, stages ou alternances.....	4
16. Validation des crédits.....	4
17. Rattrapage	4
18. Redoublement	4
II. DISPOSITIONS PROPRES A LA LICENCE.....	4
21. Bonification en Anglais (sauf L3 MIB)	4
22. Bonification LV2.....	4
23. ECUE « Mathématiques – Remédiation ».....	4
24. Certification Voltaire (semestre 2)	5
25. Stages L2 et L3 MCF, CISD, MGO	5
26. Choix de parcours en L3	5
27. Dispositions particulières - L3 MIB	5
28. Conditions de rattrapage L1 – L2 – L3.....	5
III. DISPOSITIONS PROPRES AU MASTER	6
31. Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA) - Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel (CGAO) parcours Management de la performance et des risques - Master Finance parcours Conseils et Ingénierie Financière (CIF) - Master Monnaie Banque Finance Assurance parcours Banque Chargé d'affaires en banque, patrimoine et entreprises (CAB)	6
Stage	6
Evaluation de l'expérience professionnelle (stage ou alternance) :	6

ECUE - Module transversal de recherche – facultatif.....	6
Rattrapage.....	6
32. Master Information-Communication Parcours Stratégies de communication, Management et Marketing Digital »	7
Stage et alternance	7
ECUE « Module transversal de recherche – facultatif ».....	7
Rattrapage.....	7
33. Master Management parcours Management & Commerce - Master Management parcours Management des Organisations Sanitaires et Sociales (MOSS) - Master Management parcours Management International - Master Management parcours Management de projet - Master Entrepreneuriat et management de projets parcours Management de projets (MP)	7
Stage et alternance	7
ECUE Optionnels	7
Rattrapage.....	7
34. Master Marketing et Vente Parcours Marketing et Stratégie d'innovation.....	8
Stage et alternance	8
ECUE « Module transversal de recherche – facultatif ».....	8
Rattrapage.....	8
35. Master Management et Administration des Entreprises" parcours "Management Général - Double Compétence".....	8
Validation du master 2 :	8
ECUE « Mémoire professionnel (stage ou alternance) »	8
ECUE « Module transversal de recherche – facultatif ».....	8
36. Master Management des Administrations et des Entreprises parcours Entreprendre et Diriger.....	8
Validation du master 2 :	8
ECUE « Projet entrepreneurial, business plan et coaching »	9
ECUE « Module transversal de recherche – facultatif ».....	9
37. Master Design parcours Prospective Design	9
Stage et alternance :	9
ECUE « Module transversal de recherche – facultatif ».....	9
Rattrapage.....	9

Le règlement spécifique des études de l'IAE concerne l'ensemble des formations dispensées au sein de l'IAE. Le présent règlement ne présente que les règles spécifiques, dérogatoires ou complémentaires au règlement général de l'UJM.

L'organisation de chaque formation s'appuie sur :

- le règlement général des études (RGE) de l'université,
- les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de chaque formation,
- le calendrier de la formation,
- le présent document rassemblant les dispositions communes à toutes les formations de l'IAE et les dispositions particulières à chaque formation.

Ces documents sont obligatoirement portés à la connaissance des étudiants.

I. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES FORMATIONS DE L'IAE

Régime des études et des examens

Les maquettes relatives à chaque formation ainsi que le régime des examens ont fait l'objet d'un vote à la CFVU ; les dispositifs applicables sont rappelés lors des réunions de rentrée par le responsable de formation ainsi que dans les livrets des études. Le support de la présentation et le livret des études restent disponibles toute l'année universitaire sur un espace Moodle dédié.

11. Gestion des absences

Conformément au RGE de l'université, l'assiduité à l'ensemble des activités pédagogiques est obligatoire sauf en cas d'aménagement des études.

Toute absence doit faire l'objet d'une déclaration dans un délai maximal de 15 jours avec le dépôt des pièces justificatives selon la modalité présentée lors des réunions de rentrée.

Chargé d'assurer le bon fonctionnement de son groupe, l'enseignant est en droit de ne pas admettre les retards ou, de façon plus générale, le non-respect de l'horaire des séances. Un retard peut être assimilé à une absence injustifiée. L'expulsion de l'étudiant lors d'une séance pour mauvais comportement ou travail non fait peut également être assimilée à une absence injustifiée.

Le contrôle de l'assiduité est de la compétence des enseignants. Il peut être réalisé sur la base de feuilles d'émargement. Le fait de falsifier une feuille d'émargement est passible d'une sanction disciplinaire prononcée par la section disciplinaire de l'université.

12. Absences aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences

Lorsqu'une absence aux épreuves de contrôle de connaissances et des compétences en 1ère session est justifiée, le jury peut décider de proposer à l'étudiant une session de rattrapage ou de neutraliser la note.

Pour les formations proposant une seconde session :

- Une absence injustifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences en 1ère session ne permet pas de se présenter à la session de rattrapage sauf dérogation du jury dès lors que le règlement de la formation prévoit une session de rattrapage.

- En cas d'absence justifiée aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences de la 2nde session, la note obtenue à la première session sera automatiquement retenue comme note finale.

13. Validation des crédits pour une ECUE affectée d'un coefficient nul

Lorsqu'une ECUE est affectée du coefficient 0, la validation des crédits ECTS associés à ces différentes ECUE (PPP, IP, UEOS etc...) est déterminée par (1) l'assiduité et par (2) la satisfaction des exigences présentées en début de chaque ECUE.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces ECUE ne sont pas validés et l'étudiant sera porté défaillant sauf décision contraire du jury.

14. Rendu des travaux, mémoires, rapports de stage, dossiers qui font l'objet d'une présentation orale

Sauf indication contraire, les documents sont à déposer une semaine avant la date de la présentation orale.

15. Modalités d'évaluation des projets, mémoires, stages ou alternances

Les modalités sont présentées lors du démarrage de l'activité pédagogique par l'enseignant en charge de l'ECUE en question selon un cahier des charges remis à l'étudiant.

16. Validation des crédits

Les mentions sont accordées en considérant la moyenne de la dernière année de cycle (L3 ou M2) selon les règles suivantes :

Très bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 16/20

Bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 14/20

Assez bien : moyenne annuelle supérieure ou égale à 12/20

17. Rattrapage

Il n'est possible que dans les formations l'autorisant selon des dispositions précisées dans le règlement des études de la formation en question, et uniquement sur les ECUE rattrapables (se référer à la maquette du diplôme).

Tout passage à l'année supérieure nécessite d'avoir validé les deux semestres de l'année en cours, soit les deux individuellement (master), soit par compensation annuelle (licence).

18. Redoublement

Le redoublement en master est soumis à l'avis du jury.

II. DISPOSITIONS PROPRES A LA LICENCE

21. Bonification en Anglais (sauf L3 MIB)

En S4 et S6, l'étudiant ayant validé un niveau B2 à une certification en langue anglaise (Global Exam, TOEIC...) bénéficiera de 2 points sur sa moyenne d'anglais du même semestre.

22. Bonification LV2

Un étudiant ayant suivi la LV2 pendant tout le semestre pourra bénéficier d'une bonification allant de 0 à 1 point maximum sur la moyenne de l'UE concernée, en fonction de la note obtenue au semestre (0,1 pt pour une note 11/20, 0,2 pt pour une note de 12/20 etc...)

23. ECUE « Mathématiques – Remédiation »

L'ECUE « Mathématiques – Remédiation » du S1 est obligatoire pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat général qui n'ont pas suivi d'enseignement de mathématiques en 1ère et/ou terminale, ainsi que les étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique et professionnel.

24. Certification Voltaire (semestre 2)

Le dispositif de certification Voltaire est obligatoire. Il sera valorisé sur la moyenne de l'ECUE « PPP - Réflexion & Interview de professionnel » en fonction de l'implication de l'étudiant dans le dispositif et de sa progression à raison d'une pondération de 1/10ème.

25. Stages L2 et L3 MCF, CISD, MGO

Au S4, les étudiants doivent réaliser un stage d'au moins 3 semaines sur la période dédiée dans le calendrier de l'année (et sur dérogation du responsable de formation, après la fin des cours du semestre 4). Le stage sera évalué selon un cahier des charges remis aux étudiants avant le début du stage.

1) par le tuteur entreprise sur la base d'une grille d'évaluation et 2) sur la base d'un poster réalisé par l'étudiant noté sur le fond et la forme.

Si le stage n'a lieu qu'après la fin des activités pédagogiques du semestre 4, alors la note associée à cet ECUE « stage » sera prise en compte sur la session 2.

Au S6, le stage sera évalué en considérant 3 notes : la note remise par le tuteur entreprise, la note du rapport et la note de soutenance selon un cahier des charges remis aux étudiants avant le début du stage.

26. Choix de parcours en L3

L'accès à la L3 MIB est d'abord réservé aux étudiants ayant suivi l'option International Business en L2.

L'accès à chacun des parcours de la L3 sera déterminé par sa capacité d'accueil, le projet professionnel et la motivation de l'étudiant et, in fine, le rang de l'étudiant dans la promotion de L2.

27. Dispositions particulières - L3 MIB

Pour valider la L3 MIB,

- l'étudiant doit acquérir 30 crédits ECTS au S5 soit dans une université étrangère (sauf si la convention de mobilité prévoit des dispositions particulières), soit dans un autre parcours de la L3 Gestion.

Les étudiants ayant suivi le S5 dans un autre parcours de la L3 Gestion, auront la possibilité de faire un stage de 6 semaines maximum entre mi-décembre et mi-février.

L'étudiant en mobilité dans une université et revenant après le début du semestre 2 peut, si c'est possible, rattraper les enseignements par lui-même et il pourra alors se présenter à la session 1. L'étudiant arrivant après le déroulement des évaluations de la session 1 devra se présenter à la session 2.

28. Conditions de rattrapage L1 – L2 – L3

Les étudiants n'ayant pas validé un semestre peuvent se présenter aux épreuves de rattrapage (session 2). Le cas échéant, les étudiants devront s'inscrire de façon formelle selon un dispositif qui leur sera communiqué en amont et choisir au maximum 2 ECUE (et 3 ECUE dans les UE comprenant 5 ECUE ou plus) qu'ils souhaitent rattraper dans les UE non acquises d'un semestre non acquis.

L'étudiant qui a passé le rattrapage conserve la meilleure note obtenue sur l'ECUE rattrapé, soit celle de la 1ère session, soit celle de la session 2.

III. DISPOSITIONS PROPRES AU MASTER

31. Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA) - Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel (CGAO) parcours Management de la performance et des risques - Master Finance parcours Conseils et Ingénierie Financière (CIF) - Master Monnaie Banque Finance Assurance parcours Banque Chargé d'affaires en banque, patrimoine et entreprises (CAB)

Stage

Les durées de stage sont de 10 semaines minima en M1 CGAO et M1 CIF, de 12 semaines en M1 et M2 CCA classique, de 5 mois en M2 CIF.

Evaluation de l'expérience professionnelle (stage ou alternance) :

La note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne de différentes notes.

En Master 1 et pour les quatre mentions : la note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des trois notes suivantes : note de rapport d'expertise problématisé (coefficient 1), note de soutenance orale (coefficient 2), note professionnelle de stage ou d'alternance (coefficient 1). En Master 2 et pour les trois mentions CGAO, CIF et CAB : la note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des quatre notes suivantes : note de notice bibliographique (coefficient 1), note de mémoire professionnel (coefficient 2), note de soutenance orale (coefficient 1), note professionnelle de stage ou d'alternance (coefficient 1).

En Master 2 mention CCA, la note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne des trois notes suivantes : note de mémoire professionnel (coefficient 2), note de soutenance orale (coefficient 1), note professionnelle de stage ou d'alternance (coefficient 1).

ECUE - Module transversal de recherche – facultatif

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

32. Master Information-Communication Parcours Stratégies de communication, Management et Marketing Digital »

Stage et alternance

En M1 (S8) et en M2 (S10), l'ECUE « Carnet de bord numérique de l'alternant » est évalué, d'une part, par les rapports rédigés mensuellement (coeff 1) et, d'autre part, par l'évaluation du tuteur professionnel (coeff 2).

En M2, l'alternance est évaluée au S10 via, d'une part, la rédaction d'un mémoire (coeff 1) et la soutenance de ce mémoire (coeff 1).

ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir maximum 2 ECUE par UE dans un maximum de 5 ECUE par semestre qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement. La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

33. Master Management parcours Management & Commerce - Master Management parcours Management des Organisations Sanitaires et Sociales (MOSS) - Master Management parcours Management International - Master Management parcours Management de projet - Master Entrepreneuriat et management de projets parcours Management de projets (MP)

Stage et alternance

La formation se déroule :

- dans le cadre d'un contrat salarié d'alternance avec une durée minimale de 28 semaines en entreprise pour les masters MOSS, MP et MC.
- par dérogation accordée par le responsable de la formation, dans le cadre d'une convention de stage avec une durée minimale de 22 semaines en entreprise pour les masters MOSS, MP et MC.
- dans le cadre d'un stage pour le Master Management International d'une durée minimale de 18 semaines.

L'ECUE "Rapport professionnel" donne lieu à la rédaction d'un rapport professionnel (noté de 0 à 20) (coef. 2) et à une soutenance (notée de 0 à 20) (coef. 1) avec un jury composé du tuteur universitaire, du tuteur professionnel et éventuellement d'autres universitaires ou professionnels.

ECUE Optionnels

En début d'année universitaire, l'étudiant doit choisir de valider l'ECUE « groupe de projet : engagement sociétal » ou l'ECUE « module recherche en management » selon le cahier des charges distribué qui précise les modalités de choix et d'évaluation.

Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement. Au sein de l'UE « Pratiques professionnelles et réflexivité », l'ECUE « expérience professionnelle » n'est pas rattrapable.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

34. Master Marketing et Vente Parcours Marketing et Stratégie d'innovation

Stage et alternance

Les durées de stage sont de 10 semaines minimum en M1 sur la période de mars à juin, et de 22 semaines en M2 sur la période janvier à juillet (cf. calendrier de la formation).

En Master, la note d'expérience professionnelle est obtenue par la moyenne pondérée des trois évaluations suivantes : évaluation du rapport d'expertise problématisé (note attribuée par le tuteur pédagogique / coefficient 2), évaluation de la soutenance orale (note attribuée par le jury de soutenance / coefficient 1) et évaluation professionnelle de stage (note attribuée par le tuteur professionnelle en entreprise / coefficient 1).

ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.

35. Master Management et Administration des Entreprises" parcours "Management Général - Double Compétence".

Validation du master 2 :

Les blocs de compétences se compensent entre eux hormis le bloc de compétences du semestre 10 « Contribution à la transformation en contexte professionnel ».

ECUE « Mémoire professionnel (stage ou alternance) »

L'expérience professionnelle (stage ou alternance) donne lieu à la rédaction d'un mémoire professionnel (noté de 0 à 20) ainsi que d'une soutenance (noté de 0 à 20) avec un jury composé du tuteur universitaire, du tuteur professionnel et éventuellement d'autres universitaires ou professionnels.

Une note d'évaluation du stage ou de l'alternance (de 0 à 20) est attribuée par le tuteur professionnel.

ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

36. Master Management des Administrations et des Entreprises parcours Entreprendre et Diriger

Validation du master 2 :

Les blocs de compétences se compensent entre eux hormis le bloc de compétences du semestre 10 « Contribution à la transformation en contexte professionnel ».

ECUE « Projet entrepreneurial, business plan et coaching »

L'étudiant doit valoriser une expérience professionnelle avec différents formats possibles :

- l'étudiant fait un stage de 4 à 6 mois. Celui-ci ne fait pas l'objet d'une remise de mémoire et d'une évaluation spécifique. Il doit être en lien avec le projet entrepreneurial de l'étudiant (stage dans le secteur d'activités, réseautage, apprentissage métier...) qui sera évalué lors de la soutenance de fin d'année (défense du projet entrepreneurial).
- l'étudiant bénéficie du SNEE (Statut National Etudiant Entrepreneur) et a obtenu l'autorisation du responsable de formation de remplacer son stage par un travail intensif sur le projet entrepreneurial. L'étudiant devra alors fournir des rendus supplémentaires au moment de la soutenance de fin d'année (défense du projet entrepreneurial) par rapport à l'étudiant en stage.

ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

37. Master Design parcours Prospective Design

Stage et alternance :

En M1, un stage d'au moins 2 semaines est à réaliser et est évalué par la note remise par le tuteur professionnel. En M2, le stage est de 4 à 6 mois et est évalué par la note remise par le tuteur professionnel.

ECUE « Module transversal de recherche – facultatif »

Le module transversal de recherche suivi de façon facultative en master 1 et/ou en master 2 donne lieu à un bonus pouvant aller jusqu'à 0,35 point, selon la note obtenue, sur l'UE dans laquelle le module est intégré. La bonification nécessite une assiduité à 24 h d'enseignement du module.

Rattrapage

L'étudiant peut, au vu de ses résultats obtenus à la 1ère session d'examens et conformément aux dispositions du RGE, choisir les ECUE qu'il rattrapera, à l'aide d'une fiche d'inscription aux rattrapages qui lui aura été adressée individuellement.

La note obtenue pour un ECUE au rattrapage sera prise en compte uniquement si elle est supérieure à celle de la session principale.